

Ferme éolienne de Chasseradès

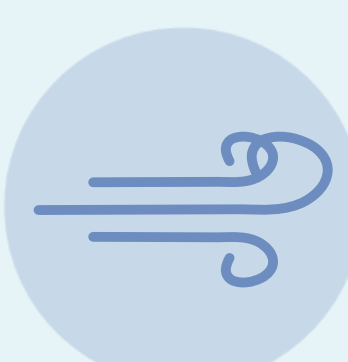
Le projet se situe sur la commune de Mont-Lozère et Goulet.
Le choix de la zone d'implantation du projet a été guidé par plusieurs critères :



Distance d'éloignement aux habitations :
2 km minimum



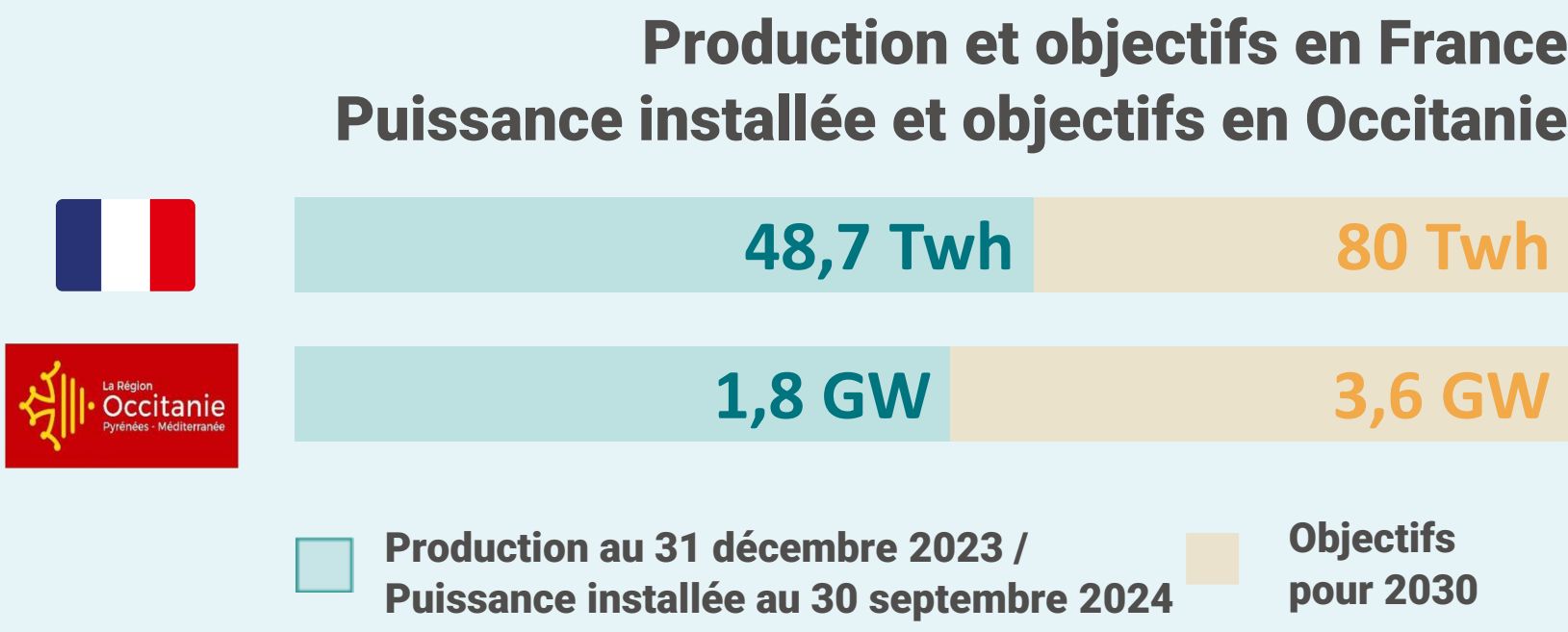
3 éoliennes de 3,6 ou 4,2 MW



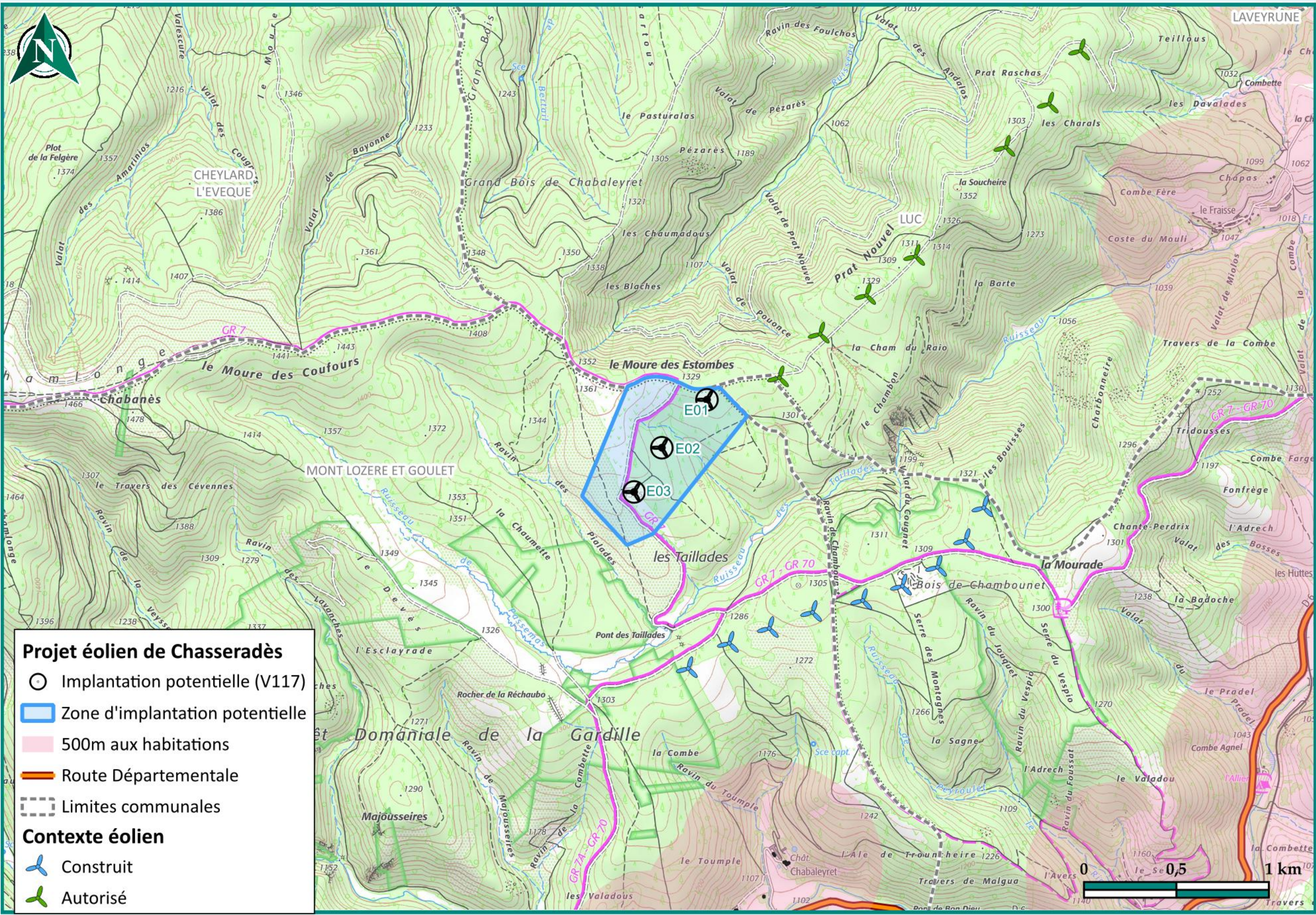
Bon gisement de vent

Diamètre du rotor : 117 m
Hauteur en bout de pale : 150 m

Etat de l'éolien terrestre



Implantation



Histoire et planning

Depuis 2011

Rencontres avec le maire de Chasseradès

2017

Création de la nouvelle commune de Mont-Lozère et Goulet, intégrant la commune déléguée de Chasseradès

2018 - 2020

Lancement des études du projet initial de Chasseradès (10 éoliennes) - 2019 : Pôle ENR

Janvier 2021

Dépôt de la 1^{ère} demande d'Autorisation environnementale (AE) pour la Ferme éolienne (FE) de Chasseradès

Juin 2023

Arrêté préfectoral de rejet de la FE de Chasseradès

Janvier 2024

Analyse des motifs soulevés dans l'arrêté préfectoral de rejet du projet de Chasseradès

Février 2024

Echanges avec le maire délégué de Chasseradès sur la nouvelle implantation envisagée dans le cadre d'un redépôt du projet

Mars 2024

Lancement de la nouvelle étude environnementale : nouveaux inventaires sur une année complète

Juillet-Octobre 2025

Reprise des études paysagères et acoustiques avec la nouvelle implantation définie (3 éoliennes)

Hiver 2025-2026

Dépôt prévisionnel de la demande d'AE du nouveau projet de la FE de Chasseradès



Les études

•Environnementale

Le bureau d'études Altifaune a été missionné en mars 2024 pour réaliser l'étude environnementale sur la zone de projet, c'est-à-dire l'étude de la Faune et la Flore durant l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces. Ces investigations environnementales vont se terminer en novembre 2025.

•Paysagère

Le bureau d'étude paysager Epycart a été missionné pour mettre à jour l'étude paysagère réalisée pour le 1^{er} dépôt. L'étude paysagère consiste à comparer différents scénarios d'implantation et de réaliser des photomontages à partir des points de vue représentatifs des enjeux paysagers. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

•Acoustique

Le cabinet acoustique EREA a été missionné pour mettre à jour l'étude acoustique réalisée pour le 1^{er} dépôt. Un expert interviendra sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes depuis les habitations les plus proches de la zone de projet. Il modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit). L'installation de sonomètres devrait avoir lieu en septembre 2025, pour les riverains les plus proches du projet.

